

Conseil Municipal

Séance publique du 20 octobre 2022 à 18 H 30

Liste des délibérations prises

*Affiché le 27/10/2022 et publié sur le site Internet
en vertu des dispositions de l'article L2121-25, modifié
du Code Général des Collectivités Territoriales.*

*Le délai de recours contentieux court à compter
de la publication de cette liste (ordonnance du 7 octobre 2021)*

L'appel des membres du Conseil Municipal est effectué par M. le Maire.

Membres présents :

Mesdames Martine ALBERTI - Angéline CAUVIN - Patricia DEMAS - Régine DEREPA -
Magali IMBERT – Sandrine MOSCONI - Mélanie THEUNIS

Messieurs Honoré ACCHIARDI - Alain CARNINO - Franck EMELINE - Gilles FIGHIERA -
Jean-Robert LUCCIONI - Bastian MELLINGER - Yann PRIOUT - José TOMICO.

Membres excusés :

Mesdames Emmanuelle HOFFMANN (pouvoir à Magali IMBERT) - Marie-Thérèse MORINA
(pouvoir à Sandrine MOSCONI) – Jacqueline ROSTAN (pouvoir à Patricia DEMAS).

Le quorum étant respecté, la séance est ouverte à 18 H 30.

Secrétaire :

M. Alain CARNINO, Conseiller Municipal, est nommé secrétaire de séance.

* * *

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du 5 août 2022

ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

- Finances :

- Adoption d'une modification budgétaire liée à la souscription de contrats de prêts

DELIBERATION est prise afin d'inscrire, sur le budget communal, la somme de 400 000 € nécessaire à la finalisation de l'opération «Conservation, Aménagement et valorisation du Château de Gillette».

Dépenses :

Cpt 1641/309 – Prêt relais subventions : 400 000 €

Recettes

Cpt 1641/309 – Prêt relais subventions : 400 000 €

Cette modification budgétaire est équilibrée en dépenses et en recettes

ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

- Prêts à contracter

DELIBERATION est adoptée pour autoriser le Maire à signer les 2 offres de prêt présentées par le Crédit Mutuel :

- Prêt pour un montant de 315 470 €

Conditions .

Durée : 15 années
Périodicité : trimestrielle
Taux fixe : 1.90 %
Frais de dossier : 500 €

- Prêt – Relais TVA et subventions pour un montant de 550 000 €

Conditions .

Durée : 24 mois
Périodicité : trimestrielle
Taux fixe : 1.30 %
Frais de dossier : 550 €

ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

- Admissions en non-valeur de créances irrécouvrables

Malgré les poursuites entreprises par la Trésorerie de Levens, le recouvrement de plusieurs créances dues par des administrés, s'avère impossible. **DELIBERATION** est prise afin d'admettre en non-valeur, sur le budget de l'exercice 2022, la somme de 460.72 €.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

➤ Travaux :

- Valorisation du château – Modification du programme de travaux retenu au titre de la Dotation Cantonale d'Aménagement 2022 :

DELIBERATION est prise pour solliciter la modification du programme retenu au titre de la dotation 2022 en y intégrant les travaux supplémentaires de maçonnerie réalisés par l'entreprise MV2 Vertical, pour un montant de 33 500 € HT.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

➤ Urbanisme :

- Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'Incendies de Forêt (PPRIF)
 - Enquête publique du 30 janvier 2023 au 3 mars 2023

DELIBERATION est prise afin d'autoriser M. le Maire à déposer un dire lors de cette enquête publique afin d'obtenir le classement en zone «bleue» des terrains communaux situés à la Colle Belle, cadastrés Section A n° 103, 106,113, 114, 115, 116, 118, 954, 983 , 985 et 986, pour une superficie totale de 17 170 m²

ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

➤ Partenariat avec la Métropole Nice Côte d'Azur :

- Projet de coopération transfrontalière – Route du Paysage

DELIBERATION est prise afin d'autoriser M. le Maire à signer la convention pour l'aménagement, l'entretien et la promotion de la route des paysages sur la Métropole Nice Côte d'Azur impliquée sur des projets de coopération transfrontalière sur le programme France-Italie INTERREG-ALCOTRA.

L'objectif de ce programme est d'améliorer la qualité de vie des populations et le développement durable des territoires et des systèmes économiques et sociaux transfrontaliers grâce à une coopération touchant l'économie, l'environnement et les services aux citoyens.

C'est ainsi que la Métropole Nice Côte d'Azur a créé une route touristique autour du paysage et des savoir-faire agricoles et artisanaux «La Route des Paysages». Cette route de près de 130 km, s'étend de Vence à Eze et valorise l'intervention de l'homme dans le paysage au travers de plusieurs thèmes : le bâti, l'activité agricole, les axes de communication....

ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

➤ Affaires foncières :

- Acquisition des parcelles cadastrées lieu-dit «Hubac de la Longia» section B n° 390 et 391, propriété de la hoirie Georges SCOFFIER

DELIBERATION pour approuver le projet d'acquisition des parcelles susmentionnée, d'une surface total de 4 780 m², classées en zone «Naturelle» au Plan Local d'Urbanisme au prix de 13 500 € conformément à l'estimation établie le 2 mai 2016 par la Direction Départementale des Finances Publiques des A.M – Brigade des Evaluations Domaniales.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

➤ Finances :

- Prise en charge des frais de relogement des 2 familles suite à l'arrêté de péril en date du 10 juin 2022

DELIBERATION est adoptée acceptant la prise en charge des frais d'hébergement en pension complète de ces deux familles, pour un montant de 3 857 € TTC.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

- Modification des termes de la délibération n° 2020_10_05 en date du 23 octobre 2020 portant sur les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal notamment dans le cadre des régies.

DELIBERATION est prise afin de modifier les termes de celle numérotée 2020_10_05 en date du 23 octobre 2020 afin permettre à M.. le Maire de gérer l'ensemble des actes de la vie des régies communales (création, modification, clôture).

ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

La séance est levée à 21 H

Le Maire
Yann PRIOUT

